



La Commission de la fonction publique du Canada

Bâtir une fonction publique vouée à l'excellence

La Commission de la fonction publique (CFP) a été créée en 1908 et, depuis, son rôle est demeuré le même, soit celui de servir les Canadiens grâce à une fonction publique hautement compétente, impartiale et représentative, capable de fournir des services dans les deux langues officielles, et au sein de laquelle les nominations sont fondées sur les valeurs que sont la justice, l'accessibilité, la transparence et la représentativité.

La CFP est un organisme indépendant qui relève du Parlement. Son mandat consiste à protéger l'intégrité du système de dotation dans la fonction publique de même que l'impartialité politique des fonctionnaires. La CFP s'emploie également à recruter à la fonction publique des Canadiens de talent qui proviennent de partout au pays.

La CFP a pour mission d'effectuer des nominations internes et externes à la fonction publique. À cette fin, elle appuie la dotation et l'évaluation au sein de l'administration publique.

Dans le cadre de ses activités de surveillance, la CFP actualise et interprète les données sur la fonction publique, procède à des vérifications visant à assurer l'intégrité du système, formule des recommandations d'amélioration et, en cas d'erreurs, d'omissions ou de conduite irrégulière, mène des enquêtes pouvant conduire à l'adoption de mesures correctives.

De plus, la CFP voit à l'application des dispositions de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP) au regard des activités politiques des fonctionnaires et des administrateurs généraux.

Valeurs directrices

Pour servir le Parlement et les Canadiens, la CFP est guidée par les mêmes valeurs qui président aux nominations dans la fonction publique fédérale, et c'est avec fierté que nous adhérons aux valeurs suivantes :

- Intégrité dans nos actes;
- Justice dans nos décisions;
- Respect dans nos relations;
- Transparence dans nos communications.

La CFP entend continuer à bâtir une fonction publique vouée à l'excellence tout en poursuivant la modernisation du système de dotation et en veillant à l'application de la LEFP.